

# CO128 GESTION DES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS EN COPROPRIÉTÉ

8

—  
Comment gagner du temps

## OBJECTIFS

- Mise en œuvre des garanties
- Constituer un dossier
- Déterminer les suites à donner

## NIVEAU & PUBLIC

### NIVEAU 1

Gestionnaires et responsables de copropriétés Gestion locative  
Prérequis : Convention IRSI

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique

Quiz d'évaluation finale - Echanges d'expériences

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

## INTERVENANT(S)

**Jean-Paul BOUDIGNON**

*Expert des Assurances de l'Immobilier*

*12 ans Directeur Grands comptes,  
membre du Comité de Direction Opérationnel chez Galian*

**Juliette CHIFFRAY**

*OFRACAR SOLUTIONS*

*Consultante formatrice spécialisée en Assurances*

## TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

## PROGRAMME

### I - LA MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

- Les conditions
- La prise de décision
- Les suites simplifiées d'un sinistre garanti

### II - AUTOPSIE DES PRINCIPAUX SINISTRES

**GARANTIS : la garantie – la déclaration –  
la prise en charge – les bons réflexes**

- Dégâts des Eaux : rappels des conventions CDRE – IRSI –  
C/DECCP
- Incendie – choc de véhicule
- Vol et Vandalisme
  - Dommages électriques et Bris de machine
  - Bris de glace
  - Les autres garanties : savoir qu'elles existent

### III - RETOUR D'EXPERIENCES

- Les pièges à éviter
- Attention prescription

**IV - PRÉVENTION : Attention à vos déclarations  
lors de la souscription !**